

Mémoire

Sur le projet de Loi 124

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

**L'importance des liens entre le volet installation et le volet milieu familial :
L'expérience du CPE Les Petits Murmures et l'impact sur la qualité
des services de garde**

**Présenté à la
Commission des affaires sociales**

Par le conseil d'administration du CPE Les Petits Murmures

Francine Ouellet présidente, pédopsychiatre, maman de Thomas-Xavier 4 ans,
Simone 2 ans et Catherine 6 mois.

Sophie Lauzier vice-présidente, candidate au doctorat en épidémiologie,
maman de Roman 2 ans.

Stéphanie Gout secrétaire, docteure en biologie médicale,
chercheuse post-doctorale, maman de Maëlis 3 ans.

Marie-France Mercier administratrice, étudiante en techniques d'éducation à
l'enfance, maman de Nicolas 3 ans.

Marjolaine Quer administratrice, enseignante, maman d'Etienne 3 ans.

Stéphane Mainguy administrateur et éducateur au CPE Les Petits Murmures.

et

Sylvie Leclerc directrice générale.

Suzanne Pelletier coordonnatrice du milieu familial et conseillère pédagogique.

Novembre 2005

Table des matières

1. Introduction	1
2. Développement du volet familial au CPE Les Petits Murmures	1
3. Aspects des liens volet installation–volet familial qui seront affectés par le projet de loi 124	2
▪ La relation de confiance entre la coordonnatrice du milieu familial et les responsables du milieu familial	2
▪ Un service adapté à chaque contexte	2
▪ Une formation précieuse	2
▪ Une réponse rapide lorsque nécessaire	3
▪ Reconnaissance, entraide et sentiment d'appartenance	3
4. Impact du projet de loi 124 sur la qualité des services de garde éducatifs	3
5. Recommandations du CPE Les Petits Murmures	5
6. Bibliographie	6

Annexe 1 : Témoignages de responsables en milieu familial rattachées au CPE Les Petits Murmures

Annexe 2 : Témoignage d'une mère ayant expérimenté le système des services de garde en France

1. Introduction

Par le présent mémoire, nous, parents et représentant des éducatrices au sein du conseil d'administration du CPE Les Petits Murmures ainsi que membres du personnel de gestion, vous exprimons notre inquiétude quant au projet de loi 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Notre analyse du projet de loi et des données scientifiques sur la qualité des services de garde et sur le développement des enfants nous amène à craindre que la qualité des services de garde au Québec se détériore si ce projet de loi est adopté. Par notre exposé et nos témoignages, nous démontrons que contrairement à ce que propose le projet de loi, il faut maintenir et améliorer les liens entre le volet installation des CPE et les milieux familiaux qui leur sont rattachés afin d'assurer aux enfants des services de garde éducatifs de qualité, propices à leur développement.

Avec le projet de Loi no 124 déposé à l'Assemblée Nationale du Québec en octobre 2005, ce sont les liens développés depuis 1997 entre le volet installation des Centres de la Petite Enfance et le volet en milieu familial qui seront rompus. Au CPE Les Petits Murmures, situé au cœur du Vieux-Québec, nous sommes inquiets. Nous croyons que la création de bureaux coordonnateurs supervisant un nombre important de milieux familiaux affectera la qualité des services de garde éducatifs aux enfants. Cette nouvelle structure priverait d'abord les responsables du milieu familial d'un support et d'une formation adaptés à leurs besoins et à leur réalité. Ces modifications représenteraient aussi une perte pour notre volet installation car les liens créés par la conseillère pédagogique entre le volet familial et le volet installation permettent aux deux milieux de s'enrichir mutuellement. Finalement, retirer la supervision du milieu familial au volet installation représenterait une perte sociétale en rendant caduque l'expertise développée depuis 1997 par les CPE dans cette fonction.

2. Développement du volet familial au CPE les Petits Murmures

Notre CPE compte 10 milieux familiaux que fréquentent quotidiennement 50 enfants. C'est d'abord avec des réserves que nous avons accueilli en 1999 la proposition de développer le volet familial dans notre CPE. Nous entrevoyions alors plusieurs difficultés à l'implantation de ce nouveau volet. Nous avons finalement déployé beaucoup d'efforts pour faire face aux défis que posait le développement du milieu familial dans notre contexte et nous avons maintenant la satisfaction d'avoir contribué à l'amélioration de la qualité des services de garde aux enfants et d'avoir permis la création de liens appréciés et reconnus. La création de ce volet a en effet permis d'intégrer dans le réseau des CPE des « gardiennes » qui étaient auparavant isolées et de leur offrir un encadrement et un support les aidant à améliorer la qualité de leur travail auprès des enfants. Tous ces efforts et les bénéfices qu'en retirent les responsables et les enfants seraient perdus par l'application de l'actuel projet de loi

3. Aspects des liens volet installation–volet familial qui seront affectés par le projet de loi 124

En octobre 2005, la directrice du CPE Les Petits Murmures, la coordonnatrice du milieu familial qui joue également le rôle de conseillère pédagogique, des membres du conseil d'administration, un représentant des éducatrices en installation ainsi que la majorité des responsables de garde en milieu familial (RSG) se sont rencontrés afin de réfléchir à l'impact de la création de bureaux coordonnateurs supervisant un nombre important de milieux familiaux. Tous ont exprimé leur satisfaction face au mode de fonctionnement actuel et ont partagé leurs craintes quant aux changements proposés. Voici les aspects de la structure actuelle du modèle CPE que les RSG ont considérés importants et qui seront affectés par le projet de loi 124.

▪ La relation de confiance entre la coordonnatrice du milieu familial et les RSG

Des liens solides entre la coordonnatrice du milieu familial et les RSG se sont construits depuis 1999. Les responsables du milieu familial ont mentionné à plusieurs reprises que ce lien de confiance et le partage de valeurs communes étaient essentiels à leur travail. En effet, ce lien est important dans un contexte où la coordonnatrice doit rendre régulièrement des visites à domicile. Par conséquent, elle s'introduit dans l'intimité des responsables où elle doit évaluer leur milieu et leur façon de travailler. De plus, les responsables doivent se sentir à l'aise de faire appel à elle si elles ont besoin de conseils. Le changement de structure et du mode de supervision viendrait de façon évidente briser ces liens essentiels déjà bien établis.

▪ Un service adapté à chaque contexte

À plusieurs reprises, les RSG ont mentionné que la façon de travailler avec la coordonnatrice du milieu familial était entièrement adaptée à leur contexte. Elles ont souligné que celle-ci connaissait bien le milieu physique dans lequel elles travaillaient, les enfants dont elles avaient la garde et leur contexte familial. Les enfants aussi connaissent la coordonnatrice et les buts de ses visites. Ceci est rassurant pour eux et nous savons à quel point la stabilité contribue à leur bien-être. Le regroupement d'un plus grand nombre de milieux familiaux pourrait affecter le caractère personnalisé des services.

▪ Une formation précieuse.

Les responsables ont fait mention de plusieurs services donnés par la coordonnatrice du milieu familial qui bonifient leur formation et facilitent leur travail auprès des enfants. Il s'agit entre autres de les guider dans l'application du programme éducatif et de leur offrir du soutien concernant la santé et la sécurité des enfants. Il peut s'agir également de la transmission de matériel écrit résultant des recherches de la coordonnatrice lorsqu'une responsable a besoin d'informations sur un sujet précis, de conseils ou de support moral lorsqu'elles font face à une situation particulière ou plus difficile avec un enfant ou

encore d'un appui pour répondre aux attentes et aux demandes des parents. Cette formation continue offerte par le volet installation aux responsables en milieu familial est un élément reconnu important pour maintenir et améliorer la qualité des services de garde éducatifs aux enfants. Par conséquent, une collaboration moins étroite entre un bureau coordonnateur et les responsables affecterait la qualité de ces services.

- **Une réponse rapide lorsque nécessaire.**

Le nombre de responsables en milieu familial rattachées actuellement à notre CPE permet à la coordonnatrice de répondre rapidement aux demandes de formation ou de conseils. Certaines situations, notamment celles impliquant la santé et la sécurité des enfants, exigent une réponse rapide. Les responsables ont exprimé leurs doutes quant au maintien de la rapidité de ce service suite à la création de bureaux coordonnateurs responsables de nombreux milieux familiaux.

- **Reconnaissance, entraide et sentiment d'appartenance.**

Avec leur intégration au réseau des CPE en 1997, les responsables de garde en milieu familial ont dit qu'elles avaient acquis une reconnaissance sociale qu'elles n'avaient pas auparavant. L'une d'entre elles a souligné qu'elle était passée de « gardienne » à « éducatrice ». La création de ce réseau leur a également donné un sentiment d'appartenance, a permis de briser l'isolement et a offert la possibilité de s'entraider. Par exemple, une responsable plus expérimentée peut conseiller une responsable nouvellement arrivée dans le réseau. Ce type de lien étroit est en péril dans la structure proposée.

Tous les points abordés lors de cet échange avec les responsables en milieu familial témoignent de la richesse des liens établis entre le volet installation et le volet familial au CPE Les Petits Murmures. Vous trouverez, en deuxième partie de ce document, les témoignages de deux responsables en milieu familial qui démontrent l'importance de ces liens pour elles. Également, nous vous présentons l'expérience de l'une des membres de notre conseil d'administration qui a connu le système de garde en France et qui souligne l'importance des liens étroits entre le volet installation et les responsables en milieu familial. Nous craignons que les modifications proposées par le projet de loi 124 ne viennent détruire nos efforts dans l'établissement de ces liens qui nous permettent d'offrir des services de garde de qualité aux enfants.

4. Impact du projet de loi 124 sur la qualité des services de garde éducatifs

La qualité des services de garde est au coeur de nos préoccupations. Les experts de la petite enfance, sur la base de plusieurs études, reconnaissent en effet que la qualité des services de garde éducatifs a une influence importante sur le développement des enfants (Booth et Kelly, 2002) à court et à long terme (Japel et al., 2005; Peisner-Feinberg et al., 2001; Lamb, 1996). Quoique le projet de loi mentionne avoir pour objet la promotion de

la qualité des services de garde éducatifs (article 1), nous pensons qu'il conduira dans les faits à un affaiblissement de la qualité.

En brisant les liens entre le volet installation des CPE et le milieu familial, c'est un modèle ayant démontré sa capacité à améliorer la qualité des services de garde qu'on abandonne. Une étude québécoise récente (Japel et al., 2005) démontre en effet que 35% des volets installation et 29% des volets familiaux des CPE offrent des services de garde de qualité bonne, très bonne et excellente, comparativement à 10% seulement des milieux familiaux non régis. Au contraire, dans la catégorie «services de qualité inadéquate», on retrouve une plus grande proportion de milieux familiaux non régis (26%) que de volets familiaux de CPE (7%). Les liens entre le volet installation et les RSG ont certainement eu un impact déterminant dans l'amélioration des services de garde en milieu familial.

L'un des déterminants majeurs de la qualité des services de garde est la formation professionnelle des éducatrices (Japel 2005; Philips et al., 1992). À cet égard, le soutien par les conseillères pédagogiques et la formation continue qu'elles offrent contribuent à améliorer la compétence des éducatrices et donc la qualité des services de garde offerts aux enfants. L'étude «Grandir en qualité 2003», à laquelle a contribué le ministère de la Famille, soulignait d'ailleurs l'importance «des activités favorisant le maintien des compétences» (Fournier et Drouin, 2004, fascicule 2, p. 10). Pour faire face aux faiblesses relevées dans les services de garde, les auteurs recommandaient un «soutien offert aux RSG pour la planification des activités et l'observation des enfants ainsi [que] la mise en place de mécanismes plus étroits de certains aspects relatifs à la santé et à la sécurité.» (Fournier et Drouin, 2004, fascicule 2, p. 10).

Le projet de loi 124 va dans une direction tout à fait opposée à ces recommandations. Il conduit à l'abolition de postes de conseillères pédagogiques, il augmente le ratio entités superviseuses (bureaux de coordination) - RSG, il diminue la fréquence des réévaluations des milieux familiaux (article 53) et, de l'aveu même du ministère, il évacue la dimension pédagogique du rôle des bureaux coordonnateurs. En effet, le Ministère affirme : «Quant à la surveillance faite par le bureau coordonnateur, elle portera uniquement sur les aspects réglementaires [...] (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine, novembre 2005). Le texte du projet de loi mentionne pour sa part que l'une des fonctions des bureaux coordonnateurs est de «favoriser la formation et le perfectionnement des personnes responsables d'un service de garde familial et d'offrir du soutien pédagogique et technique sur demande» (article 40, alinéa 7; c'est nous qui soulignons). Nous pensons que le perfectionnement devrait constituer l'une des obligations professionnelles des responsables de garde en milieu familial et que le soutien devrait être proactif puisque l'un et l'autre contribuent au maintien et à l'amélioration de la compétence et donc à la qualité des services de garde offerts à nos enfants.

La disparition de nombreuses conseillères pédagogiques aura un impact non seulement sur le milieu familial mais aussi sur le volet installation qui bénéficie également de leur expertise. Il est inquiétant de constater que la rareté de cette ressource, conséquence du projet de loi, survient dans le contexte où le même projet de loi remplace le programme éducatif par une démarche éducative (article 5), deux concepts très différents. Une

démarche pédagogique demandera beaucoup de réflexion et de planification pour trouver les moyens de l'opérationnaliser auprès des enfants. Le soutien d'une conseillère pédagogique ne pourrait être que bénéfique à une telle démarche tant pour les éducatrices en installation que pour les responsables en milieu familial. Plus particulièrement, comment les responsables en milieu familial, qui deviendront plus isolées avec le projet de loi, pourront-elles trouver le temps de prévoir l'élaboration et l'application de la démarche éducative (article 5), chacune individuellement, à travers les exigences du quotidien avec les enfants dont elles ont la charge plusieurs heures par jour? Une telle démarche éducative pourrait tant s'enrichir d'échanges entre les responsables en milieu familial, les éducatrices en installation et les conseillères pédagogiques. Si le modèle actuel des CPE était maintenu, les milieux familiaux et l'installation d'un même CPE pourraient continuer à s'inspirer les uns des autres pour offrir aux enfants un véritable service éducatif de qualité.

5. Recommandations du CPE Les Petits Murmures

Nous considérons que les liens existants entre le volet installation et le volet familial sont des plus enrichissants et qu'ils contribuent grandement à la qualité des services de garde éducatifs offerts aux enfants. Nous reconnaissons que le réseau des services de garde doit encore s'améliorer. Plutôt que de faire table rase de la structure actuelle, nous croyons qu'il serait préférable de s'arrêter pour évaluer la situation afin d'améliorer et de consolider le réseau existant. Nous espérons fortement que l'expérience positive de notre CPE et d'autres CPE de qualité orientera vos décisions et que vous garderez bien en mémoire l'objectif de notre réseau de garde, la qualité des services de garde éducatifs auprès de ce que nous avons de plus précieux, nos enfants.

Bibliographie

Assemblée Nationale (2005) «Projet de loi no 124. Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance»

Booth, Cathryn L.; Kelly, Jean, F. (2002) «Child care effects on the development of toddlers with special needs» *Early Childhood Research Quarterly*, 17 : 171- 196.

Fournier, Claire; Drouin, Carl (2004) «La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance – Faits saillants» fascicule 1, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 16 pages.

Fournier, Claire; Drouin, Carl (2004) «La qualité éducative dans les services de garde en milieu familial coordonnés par les centres de la petite enfance – Faits saillants» fascicule 2, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 12 pages.

Fournier, Claire; Drouin, Carl (2004) «La qualité éducative dans les garderies privées– Faits saillants» fascicule 3, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 16 pages.

Japel, Christa; Tremblay, Richard E.; Côté, Sylvana (2005) « La qualité, ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde». Choix *IRPP 11 (4)*.

Lamb, Michael E. (1996) «Effects of Nonparental Child Care on Child Development : An Update» *The Canadian Journal of Psychiatry*, 41 (6) : 330-342.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine (novembre 2005) « Information à l'intention des responsables de services de garde en milieu familial : Le projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance ». Annonce parue dans les hebdomadaires régionaux, disponible sur le site internet du Ministère.

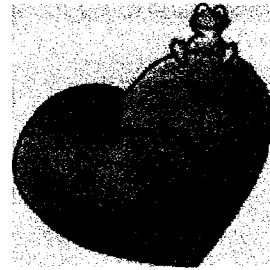
Peisner-Feinberg, Ellen S.; Burchinal, Margaret R.; Clifford, Richard M.; Culkin, Mary L.; Howes, Carollee; Kagan, Sharon Lynn; Yazejian, Noreen. (2001) «The Relation of Preschool Child-Care Quality to Children's Cognitive and Social Developmental Trajectories through Second Grade» *Child Development*, 72 (5) : 1534-1553.

Philips, Deborah A.; Howes, Carollee; Whitebook, Marcy (1992) «The Social Policy Context of Child Care : Effects on Quality» *American Journal of Community Psychology*, 20 (1) : 25-51.

Annexe 1

Témoignages de responsables en milieu familial rattachées au CPE Les Petits Murmures

MON CPE J'Y TIENS




Depuis maintenant 23 ans, je me consacre aux enfants des services de garde et depuis 5 ans en milieu familial reconnu. J'adore le travail que je fais et ce qui est extraordinaire, c'est que la passion y est toujours. Après toutes ces années la flamme brille toujours.

Moi aussi j'ai fait comme les parents qui doivent chercher un bon CPE. Étant travailleuse autonome, j'ai dû trouver un CPE qui me convenait.

J'aimerais qu'il y ait toujours une place pour chacun. Ce qui est important c'est de trouver un CPE qui me représente, m'écoute et réponde à mes attentes. C'est la qualité du service que j'ai choisi. J'ai trouvé un CPE qui m'écoute et répond à mes besoins, m'apporte un soutien pédagogique en m'apportant de nouvelles idées d'apprentissages, soit au niveau des activités à faire avec les enfants. Au point de vue administratif et même au point de vue moral le CPE LES PETITS MURMURES, est toujours là pour répondre aux besoins et aux questions que les responsables de garde et les parents se posent.

À nous travailleuses autonomes de choisir, moi NATHALIE DROUIN tiens à garder tel qu'il est le CPE LES PETITS MURMURES, le service y est plus attentionné et courtois que dans un gros CPE. Je ne veux pas être considérée comme un numéro mais un individu à part entière.



Nathalie Drouin RSG

date 18 novembre 2005

Le 18 novembre 2005

Madame, Monsieur,

Je suis responsable d'une garderie en milieu familial depuis maintenant 1 an et j'ai à ma charge 5 enfants de 2 ans et moins en plus de ma fille qui a 7 ans. Alors, je n'ai pas encore énormément d'expérience dans le domaine. Il y a quelques semaines, horreur, j'ai eu un problème de pédiculoses dans mon milieu familial.

Quoi faire et comment agir avec mes parents ???

J'ai tout de suite communiqué avec ma coordonnatrice de mon c.p.e. (Les petits murmures) pour demander de l'aide. En plus de recevoir tous les documents appropriés sur le problème dans la même journée, ma coordonnatrice m'a donné beaucoup d'encouragement j' en avais besoin.

Finalement, mon problème s'est résorbé en quelques jours mais sans l'appui de ma coordonnatrice je crois que j'aurais eu un peu plus de difficultés à faire face à tout cela.

Je passe mes grandes journées seule avec mes petits enfants et quand un problème survient ou un découragement de quelques sortes, il est toujours rassurant d'avoir quelqu'un d'expérience en qui avoir confiance pour parler et pour t'aider à surmonter les difficultés et c'est pour cela que la coordonnatrice de mon c.p.e. a une très grande importance à mes yeux.



France Coulombe

Annexe 2

Témoignage d'une mère ayant expérimenté le système des services de garde en France

Madame, monsieur,

Par cette lettre, je souhaite apporter mon témoignage sur mon expérience en tant que maman d'une petite fille ayant fréquenté, en France, un service de garde en milieu familial supervisé par une installation. Mon expérience m'a permis de constater à quel point le lien installation-milieu familial était important pour permettre d'offrir aux enfants des services de garde de qualité.

En France, nous avons eu la possibilité de choisir le mode d'accueil de notre enfant pendant nos journées de travail. Nous l'avons confiée à une assistante maternelle rattachée à une crèche, l'équivalent d'une RSG liée à un CPE. Ce choix était motivé par le souhait que notre enfant alors en bas âge s'épanouisse dans un environnement familial chaleureux ayant une «assurance qualité», car géré par des professionnels de la petite enfance (éducateurs spécialisés de jeunes enfants et puéricultrices). Ce service d'accueil familial appelé crèche familiale, regroupe des assistantes maternelles agréées sous la responsabilité d'une puéricultrice qui fait le lien avec les parents. De la même manière que la conseillère pédagogique au Québec, la puéricultrice effectue régulièrement des visites au domicile des assistantes maternelles et suit ainsi avec elles l'évolution des enfants dont elles ont la charge. De plus, elle favorise les rencontres entre assistantes maternelles par le biais de formations en groupe, de rassemblements festifs et d'accueil hebdomadaire d'une demi-journée à la crèche d'attache avec les enfants dont elles ont la charge afin qu'ils bénéficient d'un temps d'accueil collectif en jardin d'enfants, encadrés par l'équipe de professionnels de la crèche. L'ensemble de ces activités permet aux assistantes maternelles non seulement de maintenir et/ou développer leurs compétences professionnelles, mais aussi d'échanger leurs expériences entre elles et éviter l'isolement. Ainsi, ce système mariant milieu familial avec milieu collectif fut vraiment idéal pour notre petite fille et ses petits camarades, et il n'aurait pas pu exister sans le soutien très fort des assistantes maternelles par les professionnels de leur crèche d'attache.

Notre expérience en France illustre l'importance d'un soutien pédagogique intense en plus de l'encadrement réglementaire des RSG par leur CPE d'attache, afin que les enfants fréquentant ce milieu familial puissent bénéficier d'un milieu de vie de qualité. Je pense qu'au Québec, au lieu d'affaiblir les liens existant actuellement entre le volet installation des CPE et leur volet familial, il serait préférable de poursuivre le développement et la consolidation du réseau actuel des CPE. En outre, le modèle français de crèche familiale est un très bon modèle dont pourrait s'inspirer le gouvernement québécois.

Stéphanie Gout
Maman de Maëlis, 3 ans